

## Révision du PPA de l'agglomération grenobloise

### Compte-rendu de la plénière 2 Grenoble

27/04/2021, réunion par visioconférence ZoomPro

#### 1. Participants

Prénom NOM	Structure	Poste
Emilie CHALAS	Assemblée Nationale Grenoble Alpes Métropole Ville de Grenoble	Députée Conseillère métropolitaine Conseillère municipale
DELOLME Marion	DREAL UD 38	Chargée de mission Qualité de l'air et santé
THIEVENT Corinne	DREAL UD 38	Chargée de mission SPPPY
VALLAT Boris	DREAL Uid DA	Adjoint au chef de l'unité interdépartementale
DELUGIN Léna	I Care & Consult	Consultante
BULLIOT Benoît	I Care & Consult	Chef de projet
FORET Anne	LE GRESIVAUDAN	Chargée de mission Transition énergétique
COLLARD Jacqueline	SERA/ L'air et moi AURA	Présidente
MIARD Clémence	ARS DD 38	Ingénieure environnement extérieur
BRUN Claire	AREA	Déléguée développement durable
BOUCHUT Johanne	Chambre d'agriculture	Chef de service
JODER Raymond	Gpt APRR AREA	Référent Exploitation
GROSS Frédérique	CA Pays Voironnais	Directrice service énergie et environnement
GARCIA Marion	APORA	Ingénieur EHS
WALTISPERGER Guy	CLUQ	Président CLUQ
BENECH Cécile	SCoT Greg	Chargée de mission transitions environnementales
CHATELIN Daniel	AGEDEN	Conseiller info énergie en charge de l'accompagnement des collectivités sur la mise en place de leur Prime Air Bois
THEZIER Ophélie	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Chargée de la transition énergétique et de la mobilité
VIVIERE Philippe	DDT 38	Chargé de mission climat énergie
ALLIROT Julien	AGEDEN	Chargé de mission bois énergie
FOUVET Anne- Cécile	Ville de Grenoble	Projets air-climat
PESLE Clément	Grenoble Alpes Métropole	Chargé de mission Qualité de l'air
BADIN Bernard	Communauté de communes Vals du Dauphiné	Vice-Président, en charge développement durable
THOMASSON Elsa	ADEME AuRA	Référente contentieux qualité de l'air et Fonds air bois
ROUX Christian	CDC Trièves	VP transition écologique et mobilités
ALCAZER Gilbert	VICAT	Directeur Environnement
GIANNASI Christian	CAPEB / U2P ISERE	ADMINISTRATEUR
LORIMIER Philippe	LE GRESIVAUDAN	VP Environnement, Energie, Innovation
GERENTE-PAQUET Hervé	Confédération des Ramoneurs de Chartreuse	Président
CENATIEMPO Cécile	GAM	Conseillère Municipale

<b>COPPARD André</b>	Chambre d'agriculture 38	Elu
<b>LEMAIRE François</b>	ADT	Vice-Président
<b>PEZET-KUHN Murielle</b>	Agence d'urbanisme	Directrice d'études territoire / environnement
<b>BENECH Cécile</b>	Etablissement public du SCoT de la Grande Région de Grenoble	Chargée de mission transitions environnementales et eau
<b>LANGLAIS Michel</b>	Association des maires de l'Isère	
<b>MEUNIER William</b>	Grenoble Alpes Métropole	Chef du Service Environnement air climat
<b>COLLARD Jacqueline</b>	SERA L'air et moi AURA	Présidente
<b>LORIMIER Philippe</b>	Le Grésivaudan	Vice-Président environnement, énergie et innovations
<b>FORET Anne</b>	Communauté de Communes Le Grésivaudan	Chargé de mission air climat
<b>STARC Véronique</b>	ATMO AuRA	Adjointe unité Actions et Territoires
<b>MARY Gladys</b>	ATMO AuRA	Correspondante territoriale Sud Isère
<b>Maité QUINN DUCAN</b>	CC du Trièves	Transition Energétique
<b>GILET Claude</b>	CIVIPOLE	
<b>Alain LAURIOT</b>	CIVIPOLE	
<b>Pierre Louis SERERO</b>	CIVIPOLE	Président
<b>BESANCON Jean-Luc</b>	CIVIPOLE	
<b>TATUR Dominique</b>	CIVIPOLE	
<b>Najouad RACHED</b>	CIVIPOLE	
<b>Marion GARCIA</b>	APORA	
<b>Béatrice ETEVE</b>	FFRandonnée Isère	
<b>Béatrice GAUTHIER</b>	DREAL UD I	
<b>Bertrand Christian</b>	Non renseigné	
<b>Amélie MIQUEAU</b>	Non renseigné	
<b>Laurence BOUSTA</b>	Non renseigné	
<b>Cécile DEVYS</b>	Non renseigné	
<b>Nicolas MILESI</b>	Non renseigné	

## 2. Ordre du jour

### a. Introduction

- Rappel des objectifs du PPA
- Calendrier et format de la co-construction
- Mot d'introduction de la députée Emilie Chalas

### b. Présentation par secteur de fiches actions

### c. Conclusion et prochaines étapes

---

### 3. Synthèse des échanges

#### a. Introduction

##### Rappel du contexte par Marion DELOLME

Des échanges bilatéraux se sont tenus entre la seconde session d'ateliers et cette réunion plénière, mais ont été freinés en raison du contexte sanitaire et de la fermeture des crèches et des écoles. A l'issue de cette réunion, un état d'avancement du plan d'actions sera transmis sur lequel les réactions sont les bienvenues. La version définitive du plan d'actions sera présentée au COFIL du 8 juillet 2021.

##### Rappel des objectifs du PPA par Marion DELOLME

- Les objectifs doivent tenir compte des valeurs limites réglementaires, mais aussi des valeurs cibles OMS :
  - **NO<sub>2</sub>** :
    - -69% d'émissions par rapport à 2005 en 2027 ;
    - Respecter la valeur limite aux stations en 2027 ;
    - Pas d'exposition à un dépassement des valeurs limites (contre 3500 habitants exposés en 2017) en 2027 ;
  - **PM10 et PM2.5** :
    - PM10 et PM2,5 : pas d'exposition à un dépassement des valeurs OMS en 2027 ;
    - PM2,5 : -57% d'émissions par rapport à 2005 en 2027 ;
  - **COV et NH<sub>3</sub>** :
    - -0,9 %émissions /an : rythme de baisse des émissions aligné avec le PREPA :

##### Rappel des défis du PPA par Marion DELOLME

###### **Mobilité et Urbanisme (5 défis)**

- Poursuivre et amplifier les mesures visant à diminuer la circulation routière
- Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées
- Aménager les voies rapides pour limiter les émissions
- Accélérer le verdissement des véhicules
- Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus peuplées

###### **Résidentiel Tertiaire (2 défis)**

- Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air
- Soutenir la rénovation énergétique des logements, locaux d'activités et bâtiments publics

###### **Industrie (4 défis)**

- Réduire les émissions des gros émetteurs industriels
- Réduire les émissions de particules et de NOx des installations de combustion
- Réduire les émissions diffuses de particules des chantiers et carrières, et plateformes de concassage et de recyclage
- Réduire les émissions diffuses de particules lors de chantiers BTP

---

### **Agriculture (2 défis)**

- Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air dans les pratiques agricoles
- Réduire les émissions du secteur agricole

### **Transversal (2 défis)**

- Faire respecter les réglementations et renforcer les contrôles
- Agir en transversalité sur des problématiques ponctuelles

### **Communication (2 défis)**

- Piloter, organiser et évaluer
- Renforcer la communication auprès du grand public et la formation des acteurs relais

### **Mot de la députée Madame Emilie CHALAS**

Les travaux en cours pour la révision du PPA viennent en parallèle des travaux sur la Loi Climat. Les mesures qui résulteront de cette Loi sont les résultats d'un travail partenarial car les demandes portées par voie d'amendement ont été soutenues à la fois par le Préfet de l'Isère mais également par la Métropole de Grenoble à travers un vœu spécifique sur les particules fines.

Plusieurs points d'intérêt sont à présenter pour alimenter la réflexion du plan d'actions du PPA :

- Une des avancées majeures du texte porte notamment sur les Zones à Faible Emission : les ZFE vont passer de 8/9 zones à 44 zones. Les critères ne seront plus les niveaux de polluant mais bien le nombre d'habitants (plus de 150 000 habitants). Les ZFE vont ainsi rapidement devenir obligatoires et cela va systématiser la réflexion et la prospective sur les enjeux de la pollution atmosphérique. Cet élargissement des ZFE est perçu comme une très bonne nouvelle dans la manière de penser le territoire d'un point de vue santé publique. Les enjeux et les règles s'appliqueront non plus simplement aux véhicules de professionnels mais également aux véhicules particuliers. L'agenda s'étale jusqu'en 2025 avec une interdiction progressive des véhicules les plus polluants : les diesels antérieurs à 2005 seront interdits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. D'autres avancées en lien avec les ZFE concernent les aides au renouvellement des véhicules ainsi que les initiatives visant à inciter au maximum au report modal : par exemple, le déploiement des pistes cyclables ou encore les évolutions des calculateurs d'itinéraire (en proposant des alternatives à l'itinéraire voiture).
- Une autre avancée concerne l'enjeu du contrôle : ce sujet est porté pour qu'au niveau des EPCI et communes, les enjeux de financement puissent suivre les enjeux de contrôle.
- Un autre sujet concerne le trafic routier professionnel étranger : 30 000 véhicules étrangers professionnels sous-traitants de livraison circulent dont la difficulté tient au fait qu'ils ne sont pas aux normes environnementales (en application des Euro 6/7, etc.) et sociales. La solution passe ainsi également par un contrôle européen.
- Sur les entreprises et les véhicules professionnels, la Loi a posé un cadre sur la nature des moteurs et leur ancienneté. Pour les véhicules qui ne disposent pas de moteurs conformes aux exigences attendues, il y a un enjeu technique de pouvoir disposer de ces véhicules.
- Concernant le chauffage au bois, on note de grosses avancées avec notamment la création d'un certificat de conformité des logements des chauffages au bois. Il y a un véritable enjeu des pouvoirs de Préfet sur les agglomérations de plus de 250 000 habitants pour des actions emblématiques, comme celles menées en Vallée de l'Arve, sur l'interdiction non seulement

de l'utilisation mais aussi de l'installation. Désormais cette interdiction est à la disposition du Préfet, avec, en fonction des contextes, une capacité à pouvoir activer tel ou tel levier.

- Un autre point est celui de conforter les EPCI dans leur rôle de guichet unique en fléchant les informations d'aides locales mais également nationales.
- Sur la filière professionnelle des ramoneurs, les ramoneurs suisses qui ont le pouvoir de contrôle, de vérification des conformités et la possibilité de sanctions sont une véritable inspiration.
- Enfin, sur le calendrier de traitement des passoires thermiques : 90 000 dès 2023 puis 1,8 millions de logements à terme qui doivent être requalifiés et repensés techniquement avant d'être réintégrés dans le marché de la location.

Rappel du calendrier de la Loi : actuellement en première lecture ; le gouvernement l'a inscrite en procédure accélérée pour un passage au Sénat prévu d'ici l'été avant lecture finale à la rentrée et une mise en application en 2022.

## b. Présentation par secteur de fiches actions

Présentation du secteur Industrie par Boris VALLAT (DREAL UD I)

### Présentation du bouquet d'actions (4 actions)

- Appliquer les valeurs basses des NEA-MTD en NOx, PM, COV pour les gros émetteurs industriels (Défi I1)
- Sévériser le niveau d'émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW (secteur industriel et chaufferie collective résidentielle) (Défi I2)
- Réduire les émissions diffuses de poussières : abaisser le niveau maximal des valeurs de retombées des poussières globales (Défi I3)
- Création d'une charte chantier commune sur le territoire du PPA3. Imposer un socle minimum à respecter (Défi I4)

Présentation détaillée d'une action : Défi I2 – Action « Sévériser le niveau d'émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW (secteur industriel et chaufferie collective résidentielle) »

### REACTIONS ET ECHANGES

#### Défi I2 : Sévériser le niveau d'émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW (secteur industriel et chaufferie collective résidentielle)

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Dans le cadre des contrats de relance Etat-EPCI, existe-t-il des fonds accessibles pour les opérations liées au PPA ?

- **Elsa Thomasson (ADEME)** : Sur les aides qualité de l'air pour le contentieux, l'enveloppe de 3 millions d'euros est partiellement consommée. Dans ce cadre, des études de faisabilité ou des équipements peuvent être financés pour réduire les valeurs de NOx et PM en deçà. Dans le cadre du dispositif TREMPIN, des financements sont également disponibles pour les entreprises.

**AGEDEN Julien Alliot** : Pouvez-vous préciser quelles seront ces valeurs pour les installations nouvelles entre 0.4 et 1MW ?

**Claire Mazoyer** : Pouvez-vous partager les VLE retenues si déjà le cas (« au-delà de ce que prévoient les arrêtés ministériels ») ?

- **Boris VALLAT (DREAL UD I)** : Sur les valeurs limites, elles ont été proposées par le Ministère de la Transition Ecologique sur le PPA, mais elles ne sont pas encore complètement arrêtées: pour les installations de combustion fonctionnant à la biomasse, en termes de poussières, les arrêtés ministériels imposent 30mg/Nm<sup>3</sup> à 6 % d'O<sub>2</sub>, et objectif à fixer dans le cadre du PPA de réduction à 20mg/Nm<sup>3</sup> pour les particules. Pour les NOx, l'AM impose 500 mg/m<sup>3</sup>, proposition dans le cadre du PPA de 400 mg/m<sup>3</sup>. Ces abaissements sont atteignables d'après le ministère avec des installations modernes et avec des moyens de traitement.

**AGEDEN Julien Alliot** : Est-il possible d'apporter une précision sur la gamme de puissance et le pourcentage d'O<sub>2</sub> ? Signal d'alarme formulé à plusieurs reprises sur cette question pour les petites et moyennes installations, pour les puissances inférieures à 1 MW.

- **Boris VALLAT (DREAL UD I)** : En fonction de la puissance, différentes valeurs limites sont proposées suivant les recommandations de la DGEC. Pour les installations de combustion de puissance <1 MW fonctionnant à la biomasse, en termes de poussières, les arrêtés ministériels imposent 50mg/Nm<sup>3</sup> à 6 % d'O<sub>2</sub>, et objectif à fixer dans le cadre du PPA de réduction à 30mg/Nm<sup>3</sup> pour les particules.

**CLUQ - Guy Waltisperger** : Qu'en est-il des installations de chauffage urbain existants et plus importantes à 50MW : Portern 63MW, Villeneuve 72MW ?

- **Boris VALLAT (DREAL UD I)** : Ces installations sont concernées par le Défi 1 et la conformité au MTD. C'est également le cas pour l'incinérateur d'Athanor.

#### Défi I4 - Création d'une charte chantier commune sur le territoire du PPA3. Imposer un socle minimum à respecter

**Francis Odier - FNE Isère** : Quid du contrôle des chantiers BTP ?

- **Boris VALLAT (DREAL UD I)** : La charte de chantier propre sera inscrite au cahier des charges de sorte à ce que le donneur d'ordre puisse l'imposer.

**CLUQ - Guy Waltisperger** : Y'a-t-il une obligation de présentation de l'état des lieux des émissions des installations existantes ?

- **Boris VALLAT (DREAL UD I)** : Oui. Le contrôle des installations est réalisé par la DREAL en s'appuyant sur les déclarations des plus gros émetteurs industriels – installations moyennes à grandes.

**CIVIPOLE** : Il y a une charte chantier propre pour les chantiers du conseil général, mais les contrôles sont-ils faits ?

- **Boris VALLAT (DREAL UD I)** : Si contrôle il y a, le contrôle doit être fait par le maître d'œuvre. Cela peut être exigé dans les cahiers des charges.

#### Synthèse

- Une reformulation est à prévoir du libellé de l'action I1 qui ne rend pas compte de la distinction faite entre les installations nouvelles et celles existantes (demande de M. Alcazer, Vicat)

- Les travaux sont bien avancés sur ce secteur avec une finalisation proche des actions industrie.
- Un travail est toutefois encore requis sur le volet de la charte BTP.

Présentation du secteur Résidentiel Tertiaire *par Philippe LORIMIER (CC Grésivaudan) et Philippe VIVIERE (DDT)*

**Présentation du bouquet d'action** (4 actions)

- Poursuivre et amplifier la Prime Air Bois (Défi RT1)
- Interdire l'usage et l'installation des foyers ouverts et des appareils non performants (Défi RT1)
- Développer une filière bois de qualité (RT1)
- Développer / Amplifier l'usage des plateformes de rénovation énergétique (défi RT2)

**Présentation détaillée d'une action** : Défi RT1 - Action « Poursuivre et amplifier la prime air bois » par Marion DELOLME

## REACTIONS ET ECHANGES

### R1 Action « Poursuivre et amplifier la prime air bois »

**Elsa Thomasson (ADEME)** : des aides ont été accordées à Grenoble Alpes Métropole et au Grésivaudan qui avaient candidaté à un Appel A Projets en 2018, avec un processus engagé jusqu'en 2022. Des aides ont également été accordées au pays voironnais dans le cadre du contentieux avec un engagement sur 2 ans. Concernant les Fonds Air Bois, pour les nouveaux territoires qui appartiennent au PPA, la demande est à faire auprès de l'ADEME : étude de préfiguration qui peut être financée par l'ADEME à 70%, puis financement de l'investissement de la prime par la région, avec en complément une aide possible ADEME pour l'animation et la communication s'il y a un respect de la performance (7\*), le RGE et un taux de renouvellement des équipements de 1,5 fois le taux naturel (de 3%, objectif de 4,5% des appareils non performants renouvelés tous les ans).

### Autres remarques :

**AGEDEN Daniel CHATELIN** : Les territoires qui ont engagé des aides au remplacement des vieux systèmes de chauffage au bois sont Grenoble Alpes Métropole, Le Grésivaudan, Le Pays Voironnais, Bièvre Isère communauté, et la Communauté de communes de l'Oisans

### Autres questions / réponses sur le secteur résidentiel tertiaire :

**Civipole - Alain lauriot** : Les barbecues et bûchers extérieurs sont-ils interdits ou déconseillés sur l'Isère ?

**CLUQ - Guy Waltisperger** : Pour l'instant la métropole laisse en libre-service des barbecues charbon au Parc de l'île d'amour cela va-t-il changer avec ce nouveau PPA ?

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : le PPA s'intéresse surtout aux actions ayant un impact très important.
- **Gladys Marry (ATMO)** : Cela ne représente pas forcément un des enjeux les plus importants. Cet enjeu pourra être intégré sur le long terme une fois que la problématique du chauffage au bois peu performant sera traitée.

- **Véronique Starc (ATMO)** : En complément, les barbecues sont pris en compte dans le calcul des émissions mais représentent une contribution très faible par rapport au reste de l'activité du résidentiel tertiaire.

**Christian Roux VP TRIEVES transition énergétique et mobilités** : dans le cadre du fond air bois, nous n'avons pas fait de fiche action, pouvons-nous y prétendre par la suite ?

**CC du Trièves - Maïté Quinn Duncan** : Bonjour, le Trièves n'a pas pu envoyer de fiches actions dans les délais, mais est-il possible de rajouter des actions, notamment nous avons pré-identifié le chauffage au bois (dans notre CTE). Devons-nous rajouter la fiche pour pouvoir postuler aux financements de l'ADEME qui viennent d'être expliqués ?

**Ophélie Thézier SMVIC**: Idem pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

- **Marion DELOLME DREAL UD I** : En ce qui concerne les fiches actions, une case concerne le périmètre d'application de la fiche. Sur la majorité des fiches, l'intérêt est porté à tout le PPA. Pour les EPCI qui s'inquiéteraient sur leur participation aux fiches action, tous les territoires couverts sont bien concernés par la fiche et peuvent encore largement contribuer.

**Hervé GERENTE-PAQUET CRC** : Où en est-on dans les contrôles de non-conformités financés dans le cadre du PPA ?

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Les amendements concernant le contrôle ont été rejetés dans le cadre de la Loi Climat et Résilience. En l'absence d'arsenal législatif, une interrogation est portée sur le fait de pouvoir maintenir des actions dans le PPA.

**Pierre Hetzel CD38/DAM** : Sur les déchets de chantier du bâtiment, le département a instauré une charte traduite dans les cahiers des charges des constructions du Département. La charte vise l'économie de matériaux en amont et le tri des déchets en aval. C'est aussi un critère de sélection des entreprises dans la phase de consultation. Ces clauses sont également assorties de pénalités en cas de non-respect. Ce sont les chargés d'opérations du Département et les MOE qui réalisent les contrôles.

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Quid de l'information de l'habitant ?

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Sur l'information de l'habitant, un axe communication dans le PPA permettra de préciser les actions à venir.
- **Philippe LORIMIER (VP CC Grésivaudan)** : La communication au plus près de l'habitant est bien réalisée sur le territoire au travers des EPCI et des communes, pour diriger les habitants vers des plateformes et des dispositifs concernant l'amélioration du chauffage et les actions de rénovation des logements.
- **AGEDEN Daniel CHATELIN** : Le point d'accès est le service info énergie porté par l'ALEC et l'AGEDEN ; ensuite, les collectivités ont mis en place des outils de communication pour informer le citoyen.
- **GRESIVAUDAN Anne FORET - chargée de mission TE** : Il y a des informations régulières sur la Prime air bois : campagne abri-bus, radios, flyers, encart presse, réseaux sociaux, présence dans les foires, articles dans les journaux intercommunaux et communaux...

**CLUQ - Guy Waltisperger** : Coté Urbanisme, peut-on imposer un pourcentage d'immeubles passifs dans de nouvelles ZAC ?

- **PEZET-KUHN Murielle AURG** : Plusieurs outils existent dans le code de l'urbanisme, mais pas celui-là en particulier, sur le pourcentage de bâtiment passif. Il est possible d'identifier des secteurs sur



lesquels on souhaite mettre en œuvre des exigences renforcées. Il est également possible d'imaginer d'aller au-devant des réglementations thermiques en imposant sur un quartier ou un secteur en particulier des objectifs précis. Le cadre peut le permettre, mais il est nécessaire de le faire passer dans le cadre de l'urbanisme négocié.

### Synthèse

- Remplacer l'intitulé de l'action du défi RT1 "Développer une filière bois de qualité" par « Favoriser la filière professionnelle bois bûche de qualité ». Pour préciser, en 2017, la part de bois bûche commercialisée par le circuit professionnel ne représente encore que 26 % (Fibois Isère).
- Proposition d'intégrer la problématique des barbecues au sein de l'axe transversal sur la communication et les bonnes pratiques à porter en cas de pic de pollution
- Plusieurs remarques des participants ont concerné les feux de câbles (CIVIPOLE)

Présentation du secteur Mobilité et Urbanisme par Marion DELOLME (DREAL UD I)

### Présentation du bouquet d'action

- Favoriser le report modal et accompagner le changement de comportement (Défi M1)
- Développer les offres et l'attractivité des transports partagés (Défi M1)
- Promouvoir et développer les modes de déplacement actifs (Défi M1)
- Optimiser la logistique en centre urbain (Défi M2)
- Poursuivre et amplifier la ZFE existante (Défi M2)
- Etudier l'opportunité et/ou réduire la vitesse réglementaire sur des tronçons autoroutiers et VRU (Défi M3)
- Mettre en œuvre des voies réservées (VR2+ et transports collectifs) (Défi M3)
- Suivre les émissions issues de l'A480 (Défi M3)
- Renforcer le maillage en énergies alternatives (M4)
- Poursuivre et amplifier le renouvellement des flottes de véhicules (M4)
- Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (M5)

**Présentation d'une action détaillée :** Défi M4 – Action « Poursuivre et amplifier le renouvellement des flottes de véhicules » / Défi M5 – Action « Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme »

### REACTIONS ET ECHANGES-

**Dominique Tatur Civipole :** Peut-on avoir la part d'efficacité de chaque action sur les Nox ?

- **Véronique STARC (ATMO) :** Certaines actions sont quantifiables, d'autres ne le seront pas, notamment celles qui touchent à la sensibilisation ou au changement des comportements. Pour pouvoir quantifier les actions, il est nécessaire de prévoir un état des lieux initial pour pouvoir se comparer lors de l'évaluation finale du PPA.

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO :** Quels partenaires pour accompagner les changements de comportement

des mobilités ? La région est-elle un partenaire mobilité ?

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : La région étant AOM, elle sera impliquée sur le sujet.

**CLUQ - Guy Waltisperger** : Peut-on mettre un objectif chiffré sur les zones de jeux d'enfant, % de zone avec bonne qualité d'air ?

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Le but est bien d'identifier des objectifs pour chaque action qui auront vocation à être validés d'ici le COPIL de Juillet. L'identification des objectifs est nécessaire pour vérifier qu'ils sont compatibles avec les objectifs de réduction identifiés par polluant.

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Le PLUI de GAM et les PLU dans les autres EPCI seront-ils révisés après l'entrée en vigueur du PPA ?

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Les documents doivent être compatibles avec le PPA, mais leur compatibilité doit être réalisée lors de leur révision. Or, ces documents sont déjà entrés en vigueur, donc ils ne seront pas revus suite à l'élaboration du PPA.
- **Benech Cécile SCOT Greg** : En complément, une réunion sur l'articulation PPA / SCOT (intégrateur) est prévue début mai à laquelle sont invités élus du périmètre SCOT et techniciens. Les liens inter-planification y seront évoqués.

**François LEMAIRE ADTC** : On peut regretter que, sur le report modal, les actions de développement de l'offre Transports en Commun et modes actifs ne soient plus détaillées et mal identifiées.

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Sur ce plan, appui dans le cadre du PPA sur les plans mobilité entreprise ainsi que sur le format mobilité durable en prenant en compte les mobilités actives et d'autres modalités d'organisation du travail. Les AOM ont aussi des possibilités sur le covoiturage et des politiques de stationnement positives, ainsi que via le déploiement de partenariats.

**VP Grésivaudan Lorimier Philippe** : Quelles sensibilisations des élus sont prévues sur l'effet canyon en urbanisme et sa réduction au-delà du déplacement de la circulation ? Ex : Grands boulevards Grenoble

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Sur la sensibilisation des élus au sens large, une fiche action est dédiée au sein du secteur communication.

#### Autres remarques :

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Le Réseau des Conseils de Développement serait certainement intéressé, en tant que représentant la société civile, par une telle discussion.

**Jean-Luc Besançon** : Pourquoi remplacer les véhicules diesels récents Euro 6 par des véhicules hybrides ou électriques qui émettent plus de particules fines (pollution de loin la plus dangereuse) à cause de l'usure des pneus et revêtements de chaussée par ces véhicules hybrides et électriques plus lourds ?

**Francis Odier - FNE Isère** : Pour les véhicules, la prévention à la source des émissions (à trafic constant) supposerait d'agir pour limiter le poids des véhicules (et non ou pas seulement sur la motorisation)

**VP Grésivaudan Lorimier Philippe** : il serait intéressant de proposer des initiatives concernant la réduction des émissions de poussières liées à l'abrasion des pneus et l'usure des freins.

**Jacqueline Collard Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpe SERA/L'air et moi AURA** : Elle rappelle la suggestion de Mme Chalas à savoir que dans la loi climat sur la ZFE les applications Google ou Waze englobent les informations TC: cela semble important pour l'ensemble des usagers.

## **Synthèse**

- Des objectifs chiffrés restent à clarifier pour les actions identifiées.
- Un entretien avec le SMAAG sera réalisé prochainement pour améliorer l'ambition des actions.
- Une bilatérale devrait être prévue avec la Région pour préciser son implication en tant qu'AOM.

## Présentation du secteur Transversal par Boris VALLAT (DREAL UD I)

### **Présentation du bouquet d'action**

- Renforcer les contrôles sur les véhicules (Défi T1)
- Renforcer le contrôle des installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW (Défi T1)
- Renforcer le contrôle des stations de distribution de carburants (stations-services) (Défi T1)
- Renforcer le dispositif de pic de pollution (Défi T2)
- Faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre (Défi T2)

**Présentation détaillée d'une action** : Défi T1 – Action « Renforcer le contrôle des installations de combustion de puissance comprise entre 1 et 50 MW »

### REACTIONS ET ECHANGES

**CLUQ - Guy Waltisperger** : Y'a-t-il un lien avec une brigade verte à la métropole ?

- **Boris VALLAT (DREAL UD I)** : Si la métropole souhaite réaliser une brigade verte pour les installations inférieures à 1MW, la DREAL y est favorable.

#### **Autres remarques :**

**Guénaëlle SCOLAN FIBOIS Isère** : je propose aussi que les contrôles portent aussi sur la vente de bois bûche illégale

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Devons-nous signer une pétition pour l'augmentation des effectifs dédiés au contrôle ?

**Francis Odier - FNE Isère** : Est-ce qu'il y a besoin d'effectifs supplémentaires à la DREAL pour les contrôles ?

## Présentation du secteur Communication par Corinne THIEVENT (DREAL UD I)

### **Présentation du bouquet d'action**

- Organiser la gouvernance de l'air (Défi C1)
- Mutualiser les moyens et communiquer sur les bonnes pratiques des collectivités (Défi C1)

- Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air, former les acteurs relais et favoriser l'engagement des citoyens (Défi C2)

**Présentation d'une action détaillée : Défi C1 – Action « Organiser la gouvernance de l'air »**

**REACTIONS ET ECHANGES**

**Jean Luc Besançon CIVIPOLE** : comment des habitants et associations qui n'ont pas encore fait de suggestions sur ce PPA peuvent contribuer : personne à contacter, forme de la contribution, date limite.....

- **Corinne THIEVENT (DREAL UD I)** : Dans les deux prochains mois, un gros travail de consolidation et de finalisation des fiches action est prévu. Toutes vos suggestions sont donc les bienvenues.

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Qui dit scolaires dit associations de parents d'élèves et organisations professionnelles de l'éducation ?

- **Corinne THIEVENT (DREAL UD I)** : Il y a une réelle volonté dans le cadre du PPA de construire une stratégie de communication en pré-identifiant des cibles : les scolaires et parents d'élèves sont des très bons relais. Une fois cette stratégie de communication définie, des actions ciblées seront déclinées.

**LE GRESIVAUDAN Anne FORET** - chargée de mission TE : les financements ADEME cités sur cette fiche sont les financements adossés au Fond air Bois (FAB)... Les actions sont donc ciblées sur le bois énergie !

- **Corinne THIEVENT (DREAL UD I)** : Les financements ADEME ne s'appliquent pas uniquement au Fonds Air Bois mais également sur ce secteur

**Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpes SERA/lair et moi AURA** : Il y a un réel intérêt de demander une participation active des relais éducation nationale dont infirmières solaires et personnels petite enfance des EPCI et infirmières solaires.

- **Corinne THIEVENT (DREAL UD I)** : Ces relais ont bien été identifiés en atelier, et sont compris dans les actions à destination des professionnels et des scolaires.

**AREA - Brun Claire** : Quid de l'application Air to Go ?

- **Corinne THIEVENT (DREAL UD-I)** : Des échanges ont eu lieu avec ATMO sur ce point avec un intérêt partagé de capitaliser sur les actions menées.
- **Véronique Starc (ATMO)** : En complément, un service de captothèques est en cours de consolidation avec un financement région et ADEME. Ce service permet au citoyen d'expérimenter lui-même ce qui est très intéressant. ATMO est très régulièrement sollicité et y répond en participant et organisant différents évènements/formations avec l'objectif que les participants s'inscrivent ensuite comme des relais de cette information.

- **Autres remarques :**

**Dominique Tatur Civipole** : Qu'en est il de la zone sans voiture à proximité-des écoles proposées-Rue de l'Avenir depuis 10 ans ?

**Francis Odier - FNE Isère** : La Communication devra aussi porter sur le Contrôle, et symétriquement les acteurs du Contrôle devront rappeler qu'il y a aussi des actions de Communication

**Hervé GERENTE-PAQUET CRC** : Peut-on envisager le renouvellement de la distribution des flyers aux particuliers par les ramoneurs de la Confédération des Ramoneurs de Chartreuse ?

**CA Pays Voironnais - Frédérique GROSS** : En lien avec les thèmes "communication" et "mobilité", dans la mesure où l'air, comme les habitants, ne s'arrêtent pas aux frontières administratives des EPCI, ne pourrait-on pas établir une carte des indices ATMO des communes à l'échelle du PPA ?

**CLUQ - Guy Waltisperger** : Avoir une application mobile ou pouvoir ajouter des informations sur des actions possible par les habitants tous les jours et spécifiquement les jours de pics de pollution, ajouter ces éléments dans l'application métromobilité du SMMAG ?

Ces remarques seront prises en compte dans les fiches actions communication.

## Présentation du secteur Agriculture par André COPPARD (CA 38)

### Présentation du bouquet d'actions

- Développer l'approche qualité de l'air dans les formations et informations destinées aux agriculteurs (Défi A1)
- Soutenir les exploitants adoptant des pratiques plus vertueuses (Défi A2)
- Encourager les techniques et les matériaux d'épandage moins émissifs (Défi A2)
- Encourager les techniques et les matériaux d'élevage moins émissifs (Défi A2)

Présentation d'une action détaillée : Défi A2 : Action « Encourager les techniques et les matériaux d'épandage moins émissifs »

### REACTIONS ET ECHANGES

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Ces actions sont-elles en cohérence avec le PAIT ?

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Le PAIT a bien été pris en compte. L'action de soutien des exploitants qui déploient des pratiques vertueuses est notamment en lien avec le PAIT.

**Pierre Hetzel CD38/DAM** : Région et Département sont les partenaires majeurs du financement des exploitations agricoles sur le matériel dans le cadre du PDR et hors PDR, il conviendrait a minima de les citer svp. Le Département de l'Isère soutient fortement la méthanisation agricole et finance à ce titre les institutions.

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Il n'y a pas encore eu de retour à ce stade de la Région et du Département dans le cadre de la concertation. Le travail a été mené avec la DRAAF et la DDT qui ont répondu aux sollicitations. Les échanges avec la région et le département pour la suite de l'élaboration du PPA sont évidemment nécessaires.

**Santé Environnement Auvergne Rhône-Alpe SERA**: En matière d'agriculture et Qualité de l'Air, la sensibilisation dans les lycées agricoles peut être intéressante, elle est déjà pratiquée et elle est à poursuivre dans le cadre du PPA

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Le levier de formation est très important, cela doit être mis en place pour identifier la marche à suivre.

**VP Grésivaudan Lorimier Philippe** : supprimer le ? sur le recours à la méthanisation. De plus, celle-ci sauf erreur de ma part n'est pas limitée qu'aux exploitants bovins ovins ... les CIVE d'intersaison et les résidus de maïs sont exploitables en méthanisation et la filière biométhane est à valoriser

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : C'est une action importante en effet mais qui doit encore être précisée pour mieux définir les objectifs sur le point de la méthanisation.

**Autres remarques :**

**Dominique Tatur Civipole** : Est-ce que des réunions qui informeraient les habitants et les agriculteurs autour du PPA sont prévues ?

**CIVIPOLE-Pierre Louis SERERO** : Les actions pour la qualité de l'air peuvent-elles avoir le même effet sur les rémunérations que celles visant la fin des pesticides ?

**Francis Odier - FNE Isère** : La meilleure prévention des émissions est de réduire le volume d'engrais et d'effluents d'élevage

**Synthèse**

- **Marion DELOLME (DREAL UD I)** : Le travail restant à réaliser est de prendre contact avec tous les partenaires du volet agricole (département et région notamment identifiés). Le volet agricole n'existant pas dans le cadre du PPA2, il est particulièrement important de nouer des partenariats pour travailler sur la suite du PPA. Des actions et objectifs restent à préciser de même qu'un état des lieux initial approximatif des pratiques.
- **André Coppard (CA 38)** : Le périmètre actuel intègre de nouvelles communes au PPA, il est ainsi particulièrement important de déployer en parallèle des aides. Sur le volet NH3, il faut éviter les écueils qui ont pu être rencontrés sur le brûlage des déchets verts où trop peu d'actions d'accompagnement ont été proposées.

**c. Conclusions et prochaines étapes**

- Il est rappelé que les éléments présentés lors de cette réunion plénière ne sont pas définitifs: porteurs, objectifs, actions sont encore soumis à discussion d'ici le mois de juillet. Toute contribution complémentaire est la bienvenue.
- Sur les prochaines étapes :
  - o Finalisation du plan d'action pour le 8 juillet : COPIL de validation présidé par Monsieur le préfet
  - o Modélisation des actions validées par ATMO AuRA à l'issue du COPIL
  - o Adoption prévue du PPA fin 2022 suite aux étapes de consultation (Enquête Publique, AE, etc.)
  - o En parallèle des travaux, la concertation citoyenne se déroule du 21 mai au 18 juin 2021. Le dossier de concertation est actuellement en cours de finalisation. Un webinaire se tiendra le vendredi 21 mai 2021 de 12h à 14h.

#### 4. Prochaines étapes

Tâches / Réunions	Qui ?	Pour quand ?
Retours de la part des parties prenantes sur les actions envisagées pour finalisation du plan d'actions via l'adresse PPA : <a href="mailto:ppa-grenoble.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr">ppa-grenoble.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr</a>	Tous les participants	18/06/21
<b>COFIL de validation du plan d'action du PPA3</b>	Tous les participants	8 juillet 14h30